



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

À toutes les personnes intéressées par :

- Le projet de Règlement 2009-002-015 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux conditions d'abattage d'arbres, aux boisés protégés et à la hauteur des haies;
- Le projet de Règlement n° 2009-002-016 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 quant aux délimitations des zones PT;

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné comme suit :

- Lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, le Conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 2009-002-015 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux conditions d'abattage d'arbres, aux boisés protégés et à la hauteur des haies;
- Lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, le Conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 2009-002-016 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 quant aux délimitations des zones PT;
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 décembre 2024 à **19 h 45**, à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) expliquera le projet et son effet. Il entendra les citoyens et les organismes qui désirent s'exprimer;

Toute personne intéressée peut se présenter en personne à l'assemblée publique, à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage ou transmettre ses commentaires par écrit à la Municipalité au plus tard le 3 décembre à 16 h à l'une ou l'autre des adresses ci-après mentionnées.

Par courriel : [greffe@sasr.ca](mailto:greffe@sasr.ca)

Par courrier : Municipalité de Saint-Antoine-Sur-Richelieu  
1060, rue du Moulin-Payet  
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0

Le commentaire écrit doit obligatoirement inclure le nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone.

Les commentaires peuvent également être déposés dans une enveloppe adressée à la Municipalité dans la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'entrée principale.

Les détails de projet de règlement sont présentés sur le site Internet de la Municipalité [www.saint-antoine-sur-richelieu.ca](http://www.saint-antoine-sur-richelieu.ca) dans la section « règlements ».

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter le service de l'urbanisme et de l'environnement au numéro de téléphone 450-787-3497 ou par l'adresse courriel suivante : [urbanisme@sasr.ca](mailto:urbanisme@sasr.ca)

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 6<sup>e</sup> jour de novembre 2024



Cynthia Bossé  
Directrice générale et greffière-trésorière